

ARRETE DU MAIRE

NUMÉROTAGE
6 TER RUE DUCHESNE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu la demande de modification de numérotage de Monsieur ZAIONTCHKOVSKY et Madame HONG propriétaires de la parcelle bâtie cadastrée BH263, afin d'obtenir un numéro de voirie différent de celui de leurs voisins

Considérant en effet que les deux propriétés distinctes cadastrées BH263 et BH264, situées au fond d'une allée privée débouchant sur la rue Duchesne comportent le même numéro 6 bis de cette rue.

Considérant que cette situation de numérotation identique est source de problème de distribution de courriers et d'identification d'adressage pour les propriétaires concernés.

Considérant en outre la nécessité pour les opérateurs de réseaux de télécommunication d'une identification d'adressage différente pour chaque propriété

Considérant que pour remédier à cette situation et répondre à la demande de Monsieur ZAIONTCHKOVSKY et Madame HONG, il convient d'attribuer un numéro 6 Ter de manière à distinguer les numérotages des propriétés en question

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le terrain cadastré BH263 est numéroté au 6 Ter rue Duchesne.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAUT des VIGNES,
- Madame la Directrice des affaires civiles et accueil des Administrés de la Ville de CHELLES,
- Monsieur ZAIONTCHKOVSKY et Madame HONG, 6 ter rue Duchesne 77500 CHELLES

- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot
51079 REIMS Cedex,
 - Le service du Cadastre de MEAUX,
 - La Poste de CHELLES,
 - * LA POSTE SNA, 1 rue François Vidal CF30238 , 33506 LIBOURNE Cedex
 - France Télécom,
 - ENEDIS,
 - Hôtel des Impôts,
 - Service Assainissement de la CAPVM,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le,

1 6 AOUT 2021



Maury
Philippe Maury

L'Adjoint

Pour le Maire, dans l'ordre du tableau

Affiché ou notifié le **1 7 AOUT 2021**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois